Nos Honoraires d'agence* (TTC)

*Montants maximum affichés

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge vendeur	HONORAIRES charge acquéreur
De 0 à 60 000 €	Forfait 5000 €	
De 60 001 € à 100 000 €		8.70 %
De 100 001 € à 150 000 €		7.65 %
De 150 001 € à 200 000 €		7.15 %
De 200 001 € à 250 000 €		6.60 %
De 250 001 € à 300 000 €		6.10 %
A partir de 300 001 €		5.55 %

Honoraires murs commerciaux et locaux professionnels : 10 % HT (charge vendeur)
Forfait estimation d'un bien immobilier pour autre raison que mise en vente : 100 € TTC

LOCATION

Zone Non tendue

SUPERFICIE	MONTANT AU M²
0 à 30 m²	11 € dont 3 € pour l'EDL
> 30 à 50 m²	9.5 € dont 3 € pour l'EDL
> 50 à 70 m²	8.5 € dont 3 € pour l'EDL
> 70 à 100 m²	8 € dont 3 € pour l'EDL
100 m² et +	7.5 € dont 3 € pour l'EDL

Zone tendue

SUPERFICIE	MONTANT AU M²
0 à 40 m²	13 € dont 3 € pour l'EDL
> 40 à 60 m²	11 € dont 3 € pour l'EDL
> 60 à 100 m²	10 € dont 3 € pour l'EDL
100 m² et +	9 € dont 3 € pour l'EDL

Baux Meublés : Dans la limite du plafond Alur et sur devis pour les biens > à 80 m².

Baux Code Civil : 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

Dans la limite du plafond Alur et conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES
Congé bailleur : 100 € TTC
Aide à la déclaration des revenus fonciers : 48 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC)
ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.
Suivi et gestion des travaux : 50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise
3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses
Aucune facturation en supplément

Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.50 % des sommes quittancées

- ⇨ **Garantie loyers impayés**
- ⇨ **Garantie Protection juridique**
- ⇨ **Garantie inoccupation**

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

LOCATION DES PROFESSIONNELS
(locaux commerciaux ou professionnels)

Commercialisation (visites, constitution du dossier et état des lieux) :
13 % HT du loyer annuel HT et HC à la charge du locataire

Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

Renouvellement de bail à la charge du locataire :
450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999€ TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

Barème applicable aux mandats signés à compter du 15/07/2025

SARL AJP IMMOBILIER SUD LOIRE au capital social de 7 500 € - 484 410 097 RCS NANTES
TVA intracommunautaire : FR 68 484 410 097 - Carte professionnelle 4401 2018 000 032 056 délivrée par la CCI de Nantes St-Nazaire - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle :
RC Generali n° AR791047 - Garantie financière : CEGC, 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
(Transaction : 110 000 € - Gestion : 110 000 €)